



Surendettement plusieurs prêts a la consommation

Par **alain**, le **04/10/2011 à 10:27**

Bonjour, mes beaux parents ont contracté 7 emprunts à la consommation et ont ainsi dépassé leur capacité de remboursement. Ils ont été démarchés au domicile et les commerciaux leur ont vendu leurs produits (alarme, télé pompe à chaleur isolation toiture, fenêtres etc..) ils ont utilisés plusieurs société de crédit (sofinco3, solfea franfinance solfemo financo). Je souhaiterais savoir si nous pouvons engager une procédure pour abus de confiance mes beaux parents sont âgés de 77 et 74 ans. Mon action est d'essayer de procéder à un rachat de crédits pour diminuer leur charges, est-ce suffisant. Et si oui lesquelles. Merci pour vos réponses

Par **mimi493**, le **04/10/2011 à 14:54**

Commencez par les faire mettre sous curatelle.

Par **pat76**, le **05/10/2011 à 18:42**

Bonjour. Vérifiez également que les contrats signés suite à un démarchage à domicile respecte bien les textes du Code de la consommation concernant cette procédure de vente. Vous pourrez consulter les articles du Code de la Consommation concernant le démarchage à domicile en allant sur le site de légifrance dans la rubrique les Codes en vigueur. Vous prendrez connaissances des articles de L121-21 à L121-33. Pour ce qui est

de l'abus de faiblesse, vous lirez l'article L122-8 à L122-10 de ce même Code.rnrnLes infractions commises concernant le démarchage à domicile, sont punissables pénalement.

Par **alain**, le **05/10/2011** à **20:06**

merci pour vos conseils je vais aller voir sur les sites que vous m'avez transmis